

Informations sur les programmes propres aux établissements (septembre 2016)

Les programmes propres aux établissements permettent aux écoles du monde de l'IB d'enseigner un cours qui n'est pas proposé par l'IB et qui intéresse les élèves ou répond à certains de leurs besoins. Ils sont disponibles uniquement au niveau moyen et les élèves ne peuvent pas en présenter plus d'un (ou un programme propre aux établissements et une matière pilote) en vue du diplôme.

Ils sont développés par un établissement d'accueil désigné, en étroite collaboration avec l'IB. Ils doivent être officiellement approuvés par l'IB avant de pouvoir être enseignés par un établissement.

Tous les programmes propres aux établissements sont révisés par des membres du personnel de l'IB et par le comité de révision du Programme du diplôme, en s'appuyant sur un certain nombre de critères, dont ceux mentionnés ci-dessous.

- Le programme doit couvrir le nombre minimum requis d'heures d'enseignement, à savoir 150 heures, comme pour toutes les matières du Programme du diplôme au niveau moyen.
- Le programme doit adopter les objectifs globaux du groupe de matières du modèle du programme auquel il se rattache.
- Le programme doit représenter un défi comparable à celui des autres matières de niveau moyen dans le ou les groupes de matières concernés.
- Le programme doit encourager le développement d'une pensée critique et conceptuelle.
- Le contenu du programme ne doit pas chevaucher de manière importante le contenu d'une autre matière du Programme du diplôme.
- Les objectifs d'évaluation doivent être testés au moyen de tâches et de critères d'évaluation appropriés et conformes à la politique d'évaluation du Programme du diplôme.

Tous les programmes propres aux établissements sont généralement mis à jour tous les sept ans, lors du processus de révision du programme d'études. Dans le cadre de ce processus, les enseignants des établissements proposant ce cours nous fournissent un retour d'information et le programme d'études est révisé par un conseiller externe. Une fois le guide mis à jour et les spécimens d'épreuves développés, l'ensemble est à nouveau révisé par des membres du personnel de l'IB et par le comité de révision du Programme du diplôme avant que l'enseignement de la nouvelle version du cours ne puisse débuter.

Veillez nous écrire à l'adresse dpdevelopment@ibo.org si vous souhaitez obtenir davantage d'informations sur les programmes propres aux établissements.